

**Délégation d'attributions au Maire
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 8 février dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibérations du 14 novembre 2002 et du 27 mai 2004 :

- ↳ Contentieux – rupture d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Etude de programmation pour le réaménagement et la rénovation de la Scène Nationale de Dieppe – Avenant n°1 au marché initial – titulaire du marché : cabinet ABCD – objet de l'avenant : adaptation de la phase 2 « programme technique détaillé ».
- ↳ Animation d'ateliers contes au pôle de services Camille Claudel – contrat avec le producteur « Anim'Arts » - durée : du 29 janvier au 21 mai 2007 – montant global : 1 155 €TTC.
- ↳ Mise à disposition à titre gratuit dans le cadre du contrat de cohésion sociale de bureaux de permanences dans les pôles de services – bénéficiaire : mission locale Côte d'Albâtre - durée : trois ans jusqu'au 31 décembre 2009.
- ↳ Mise à disposition de locaux avenue Vauban – bénéficiaire : Œuvre Normande des Mères – avenant n°1 à la convention du 1^{er} septembre 2005 – objet : récupération par la Ville des frais de chauffage.
- ↳ Mise à disposition de terrains sis 7 à 11 rue Montigny – avenant n°1 à la convention du 16 octobre 2006 avec l'entreprise A.T.D – objet : prolongation de l'occupation jusqu'au 28 février 2007.
- ↳ Modification de la régie de recettes – accueil du 2^{ème} étage – locations de salles municipales – objet : augmentation du montant maximum de l'encaisse à 2 000 €
- ↳ Renouvellement pour l'année 2007 du marché entretien et maintenance des tableaux de chronométrage du gymnase Robert Vain – titulaire du marché : société Bodet – montant du renouvellement : 318,89 €TTC – durée : douze mois à compter du 21 février 2007.
- ↳ Convention de formation « 8^{ème} congrès des piscines recevant du public et des loisirs aquatiques » pour un agent de la Ville – durée : deux jours – organisme : Sepelcom Formation – coût de la prestation : 390 €TTC.
- ↳ Concert au Drakkar « Les Maganés – musiques, danses et chansons traditionnelles du Québec » - samedi 31 mars 2007 – contrat avec la société Images et Musiques du Monde – coût total de la prestation : 2 173,98 €TTC.
- ↳ Référés préventifs :
 - affaire SCCV Villa Thalassa France Europe Immobilier c/Feramus, Moriss & autres – projet de démolition et de reconstruction d'immeubles Quai de la Marne –
 - affaire SCI les Jardins de Blainville, Victoria & Sami Promotion – projet de démolition et de reconstruction d'immeubles angle de la rue Thiers et de la rue de Blainville - prise en charge des frais et honoraires d'avocat.

- ↳ Renouvellement du marché mission d'expertise financière et fiscale – titulaire du marché : cabinet Territoires et Conseil – durée : un an à compter du 16 janvier 2007 – montant de l'avenant : 22 812,50 €TTC.
- ↳ Renouvellement du marché acquisition de fournitures scolaires – titulaire : librairie des écoles et Janvier – durée : douze mois à compter du 1^{er} janvier 2007 – montant minimum : 23 920 €TTC - montant maximum : 50 112 €TTC.
- ↳ Mairie de Neuville lès Dieppe – modification de la régie de recettes – objet : location de la salle Pierre Lingois – extension de la régie à l'encaissement du remboursement des équipements ou vaisselle manquants ou détériorés.
- ↳ Concession d'un logement par nécessité absolue de service à compter du 1^{er} janvier 2007 – 73 avenue Gambetta – bénéficiaire : M. Philippe Castelot, gardien du centre Les Roches.
- ↳ Concession d'un logement par utilité de service à compter du 1^{er} janvier 2007 – 43 route du Vallon à Dieppe – bénéficiaire : M. Franck Glombicki, chef de la police municipale – occupation consentie moyennant une redevance.
- ↳ Attribution d'un logement rue Albert Lamotte à Neuville lès Dieppe – avenant n°1 à la convention du 9 janvier 2007 – bénéficiaire : Mme Françoise Hamel – objet de l'avenant : perception par la ville de l'allocation logement.
- ↳ Attribution d'un logement de type V 16 rue Jean Véron – école Richard Simon – bénéficiaire : Mme Valérie Lemaitre – montant du loyer mensuel : 400 €
- ↳ Diagnostic et programme de travaux pour adaptation fonctionnelle du hall et du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville de Dieppe – titulaire du marché : société En Act Architecture – montant : 17 820,40 €TTC.
- ↳ Convention de formation « premiers secours à l'enfant » pour quarante agents de la Ville répartis en groupe de dix – durée : 4 X 2 jours – organisme : UPSD 76 – coût de la prestation : 3 960 €TTC.
- ↳ Convention de formation « ACMO 1 : formation initiale » pour un agent de la Ville – durée : une journée – organisme : CNFPT – coût de prestation : 195 €TTC.
- ↳ Exercice du droit de préemption – décision d'acquérir aux prix et conditions fixés par l'acquéreur une parcelle cadastrée AD n°17 – montant de la transaction : 319 314 €
- ↳ Convention de prêt de documents à titre gratuit avec la ville de Montivilliers – objet : exposition au fonds ancien et local de la médiathèque Jean Renoir « Buffon et son temps : 1707/1788 » - durée : du 3 au 29 avril 2007.
- ↳ Spectacle « C'era una Volta » mercredi 28 mars 2007 au Drakkar – contrat avec l'association « le Safran collectif d'Artistes et Compagnies – montant de la prestation : 600 €

- ↳ Référé d'expertise – affaire consorts Ladiré & Masseron c/ville de Dieppe – désordres résultant de l'effondrement d'un mur d'enceinte rue de la Vieille Grange à Dieppe – prise en charge des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Transports liés aux activités scolaires – année scolaire 2006/2007 – avenant n°1 au marché initial – objet de l'avenant : fusion de la Compagnie Normande d'Autobus vers la société Véolia Transport Normandie Interurbain à compter du 1^{er} janvier 2007.
- ↳ Attribution d'un logement de type III – Ecole Broglie – 24 rue Alexandre Legros à Dieppe – bénéficiaire : Mme Isabelle BOUQUETTY – montant du loyer mensuel : 320 €
- ↳ Occupation temporaire de la pelouse est du front de mer pour l'organisation de la foire exposition de Dieppe pour les années 2007, 2008 et 2009 – convention avec la SARL Expo Normandie – contrepartie : mise à disposition de la Ville par l'organisateur d'un stand couvert de 24 m².
- ↳ Convention de formation « contentieux des opérations funéraires » pour un agent de la ville – durée : deux jours – organisme : BM Formation – montant de la prestation : 1 088,36 €TTC.
- ↳ Convention de formation « permis poids lourd isolé – épreuve théorique générale » pour un agent de la ville – durée : 133 heures – organisme : ECF SA Cotard Formation – coût de la prestation : 1 900 €TTC.

Le Conseil Municipal prend acte.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Décision modificative n°1/2007 – Budget principal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la réunion de la Commission n° 1 du 22 mars 2007,

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal, la décision modificative n°1 qui reprend les reports, les résultats de l'exercice 2006 et qui tient compte des réajustements de crédit après le vote du Budget Primitif 2007.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépenses et en recettes, les éléments suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère générale	38 740,00 €	Impôts et taxes	- 10 073,00 €
Charges de personnel et assimilées	150 000,00 €	Dotations et participations	16 623,00 €
Autres charges de gestion courante	27 600,00 €	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €
	_____		_____
Total des dépenses gestion	216 340,00 €	Total des recettes	66 550,00 €
Charges financières	60 000,00 €	Reprises sur provisions	450 000,00 €
Charges exceptionnelles	3 864,00 €		
Dotations aux amortissements et aux provisions	30 000,00 €		
Dépenses imprévues	203 916,00 €		
	_____		_____
Total des dépenses réelles	514 120,00 €	Total des recettes réelles	516 550,00 €
Virement à la section d'investissement	1 206 398,00 €	Résultat reporté	1 203 968,00 €
Total cumulé des dépenses	1 720 518,00 €	Total cumulé des recettes	1 720 518,00 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	153 383,96 €	Subventions d'investissement	7 682 922,00 €
Subventions d'équipement versées	150 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00 €
Immobilisations corporelles	195 221,80 €		
Immobilisations en cours	11 143 869,86 €		
	_____		_____
Total des dépenses d'équipement	11 642 475,62 €	Total des recettes d'équipement	10 182 922,00 €
		Excédents de fonctionnement capitalisés	4 385 328,93 €
	_____		_____
Total des dépenses réelles	11 642 475,62 €	Total des recettes réelles	14 568 250,93 €
Opérations patrimoniales	10 551 903,00 €	Opérations patrimoniales	10 551 903,00 €
Résultat reporté	4 132 173,31 €	Virement de la section de fonctionnement	1 206 398,00 €
	_____		_____
Total des dépenses	26 326 551,93 €	Total des recettes	26 326 551,93 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la décision modificative n° 1/2007 du Budget Principal par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Fiscalité 2007 – Vote des taux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'état 1259 MI établi par les Services Fiscaux porte les indications suivantes :

<u>Allocations compensatrices :</u>	Année 2006	Année 2007
Taxe d'habitation	783 202,00 €	794 200,00 €
Taxe foncière propriétés bâties :		
- Personnes de condition modeste	171 626,00 €	176 900,00 €
- Zones franches urbaines, zones urbaines sensibles	417 180,00 €	424 647,00 €
Taxe foncière (non bâti)	2 040,00 €	2 093,00 €
Taxe professionnelle :		
- Réduction de la fraction imposable des salaires	130 496,00 €	115 765,00 €
- Abattement général de 16 % des bases	569 319,00 €	503 161,00 €
Total	2 073 863,00 €	2 016 766,00 €

Produit fiscal à taux constant :

	Taux	Produit	Produit
- Taxe d'habitation	17,60 %	5 011 248,00 €	5 138 496,00 €
- Taxe foncière (bâti)	38,90 %	10 611 142,00 €	10 895 890,00 €
- Taxe foncière (non bâti)	44,69 %	55 371,00 €	51 840,00 €
Total		15 677 761,00 €	16 086 226,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'exercice 2007 les taux d'imposition 2006, soit :

- Taxe d'habitation	17,60 %
- Taxe foncière (bâti)	38,90 %
- Taxe foncière (non bâti)	44,69 %

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que l'article 107 de la Loi des finances 2004 prévoit qu'à compter de 2005 les communes et leurs groupements votent un taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour l'année 2007 un taux identique à 2006, soit : 6,73 %.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Sodineuf Habitat Normand – Demande de garantie d’emprunt
Rue du Marché – Programme de construction de 6 logements
locatifs individuels PLUS CD**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par courriers en date des 14 février 2005 et 13 février 2006, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 50 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 450 000 € destiné à financer les travaux de construction de 6 logements locatifs individuels PLUS CD – rue du Marché.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu l'article R 221 – 19 du Code monétaire et financier,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 : La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement de la somme de 225 000 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 450 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 6 logements locatifs individuels PLUS CD à Dieppe – Neuville – Rue du marché.

Article 2 : Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes:

↳ Montant	450 000 €
↳ Echéances.....	annuelles
↳ Durée totale du prêt.....	35 ans
↳ Taux d'intérêt actuariel annuel.....	3,40 %
↳ Taux annuel de progressivité.....	0,00 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.	

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Vente d'une partie du terrain de l'ancienne école Boudier et d'un
immeuble municipal de 7 logements à Sodineuf Habitat Normand**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe a demandé à SODINEUF Habitat Normand d'étudier, sur le terrain de l'ancienne école Boudier, la construction de logements sociaux destinés principalement au logement des internes de l'hôpital de Dieppe. Le bailleur social a proposé, dans une première phase, de réaliser un immeuble de 28 logements neufs et de réhabiliter les 7 logements existants sur le site. Dans un second temps, SODINEUF Habitat Normand pourrait réaliser un second immeuble de 28 logements.

Cette opération amène la vente au bailleur d'une partie de terrain de l'ancienne école et de l'immeuble municipal. Une estimation de ces biens a été demandée à l'administration des Domaines. Ce terrain est estimé à 567 500€ et le bâtiment existant à 550 000 €

Au coût du terrain, il est proposé de retrancher le coût de démolition des bâtiments de l'école élémentaire existants, soit environ 215 000 € attendu que la collectivité devrait, de toutes façons, faire procéder à cette démolition.

Au vu de ces chiffres et estimations et du fait que le coût des travaux de réhabilitation de l'immeuble se situerait à environ 250 000 €, SODINEUF Habitat Normand propose que cette acquisition soit effectuée au coût total de 652 500 € attendu également que le déficit foncier pourrait être ramené de 44 000 € dans la mesure où la ville serait éligible à l'attribution d'un fonds de concours égal à cette somme de la part de la Communauté d'agglomération.

Au regard de l'intérêt de cette opération pour la ville de Dieppe et des engagements pris pour l'utilisation de l'emprise de l'ancienne école Boudier, il est proposé au Conseil Municipal de vendre ces biens au prix proposé par SODINEUF Habitat Normand et d'autoriser M. le Député Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette vente par devant le notaire de la Ville de Dieppe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 28 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M. PARIS)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ M. MARTINE ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Marché de prestations de services de télécommunications
Groupement de commandes**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les marchés conclus par la Ville de Dieppe avec divers opérateurs de téléphonie arrivent à échéance le 31 août prochain. Ces marchés sont, pour la plupart, renouvelables encore 2 fois.

Devant cette échéance, la Ville de Dieppe et le Centre Hospitalier de Dieppe se sont rapprochés pour mutualiser leurs besoins et lancer, en groupement de commandes, une consultation commune afin d'obtenir des offres financièrement et techniquement plus intéressante.

Les marchés issus de cette consultation seront passés pour une période de douze mois à compter du 1^{er} septembre 2007, renouvelable trois fois.

La Ville de Dieppe se propose d'être le coordonnateur de ce groupement pour les missions suivantes :

- assister le groupement dans la définition et la centralisation des besoins,
- définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- assurer l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants (publicité des avis d'appel public à la concurrence et attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, secrétariat de la commission d'appel d'offres).

Le Centre Hospitalier de Dieppe aura pour mission :

- de participer à l'analyse technique des offres,
- de signer les marchés correspondants à ses besoins,
- d'assurer la bonne exécution du marché.

Une commission d'appel d'offres commune sera créée pour l'occasion. Elle sera composée de deux membres titulaires :

- un membre du Centre hospitalier de Dieppe
- un membre de la Ville de Dieppe élu parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la ville ayant voix délibérative. Il assurera la présidence de la commission et aura voix prépondérante.

Il sera également prévu deux membres suppléants.

La consultation sera décomposée en 6 lots :

- Lot 1 : abonnements T2 (groupement de 32 lignes)
- Lot 2 : abonnements T2, lien de secours (groupement de 32 lignes)
- Lot 3 : abonnements RTC (réseau téléphonique commuté)
- Lot 4 : communications RTC
- Lot 5 : communications Minitel, Télétel et numéros spéciaux
- Lot 6 : mobiles

Les besoins sont estimés comme suit :

Montant annuel (hors taxes) estimé des lots

	Ville de Dieppe	Hôpital de Dieppe
Lot 1	44 000	99 000
Lot 2	Sans objet	6 600
Lot 3	18 600	6 590
Lot 4	10 000	10 700
Lot 5	7 000	7 000
Lot 6	Sans objet	9 600
Total	79 600	139 490
Total	219 090	

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services de télécommunications selon la procédure de l'appel d'offres ouvert,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Député-Maire à lancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché de prestations de services de télécommunications et à signer ces marchés à intervenir correspondants aux besoins de la Ville de Dieppe - ordonnance n° 2005-645 du 6 juin 2005 (JO du 7 juin 2005),

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Marché de prestations de services de télécommunications
Groupement de commandes
Composition de la Commission d'Appel d'Offres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 25*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre d'une mutualisation des besoins, le Centre Hospitalier de Dieppe et la Ville de Dieppe ont souhaité s'organiser en un groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestations de services de télécommunications, coordonné par la Ville de Dieppe.

Précédemment, le Conseil Municipal a été invité à autoriser la signature de l'acte constitutif du groupement de commandes.

Par ailleurs, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il appartient au Conseil Municipal d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

Ces deux représentants seront élus parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Ville de Dieppe.

La Commission d'appel d'offres du groupement de commandes sera présidée par le représentant de la Ville de Dieppe (coordonnateur).

Le président de la Commission d'appel d'offres du groupement pourra désigner des personnalités compétentes dans le domaine de la téléphonie (participation avec voix consultative).

La Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pourra être assistée par des agents des membres du groupement compétents dans le domaine de la téléphonie ou des marchés publics.

Candidats :

- représentant titulaire : Mme BELLENGER
- représentant suppléant : M. VERGNORY

☞ Après vote secret, Mme BELLENGER est élue représentant titulaire et M. VERGNORY, représentant suppléant, avec 25 voix.

☞ Le groupe communiste, le groupe socialiste et M. PARIS ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Déplacement d'un élu à Lewes (Grande Bretagne)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Lewes (Grande Bretagne) a organisé la 1^{ère} fête des fleurs le 3 février 2007.

Une invitation est parvenue à la Ville de Dieppe pour assister à l'ouverture de cette fête.

Madame Maud MASSUGER, Conseillère Municipale déléguée, a été chargée de représenter la Ville de Dieppe lors de cette manifestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge des frais occasionnés lors de ce déplacement les 2 et 3 février 2007 (179,25 €).

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe communiste et Mme MASSUGER)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
Avenant n°6 concernant les modalités techniques et financières relatives
à la mise en application de la directive « machines » n°89/392
du 14 juin 1989**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe a notifié le marché d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe au groupement d'entreprises INOVA France SA / VALNOR ONYX pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2001.

Ce marché a déjà fait l'objet de cinq avenants :

- le 7 juillet 2003, l'avenant n°1 porte sur la modification des rémunérations forfaitaires et proportionnelles de l'exploitant.
- le 12 mars 2004, l'avenant n°2 porte sur les modalités de gestion par INOVA des déchets industriels et commerciaux traités à l'usine.
- le 14 décembre 2005, l'avenant n°3 porte sur les indices de la formule de révision des prix, sans incidence financière.
- le 30 mars 2006, l'avenant n°4 porte sur l'intégration des prestations supplémentaires relatives à l'application de l'arrêté préfectoral du 23 mars 2005.
- le 30 mars 2006, l'avenant n°5 porte sur la valorisation des REFIOM dans les mines de sel allemandes.

L'UIOM de Dieppe a fait l'objet d'une visite de la part des inspecteurs de la CRAM en juin 2004 qui ont observé que les installations sembleraient présenter des non conformités par rapport à la directive "machines" 89/392 du 14 juin 1989.

A cette période, les interrogations sur le devenir de l'usine ont fait qu'il n'a pas été donné suite immédiate à ces observations. L'UIOM ayant été remise aux normes, les installations en cause ont fait l'objet d'un contrôle par l'APAVE Nord-Ouest le 11 janvier 2005. Courant 2005, cet organisme a remis 13 rapports concernant autant de machines et d'outillages, chacun des rapports donnant un certain nombre de prescriptions.

INOVA France SA a dû, en tant qu'employeur, faire procéder à la mise aux normes des machines et outillages de l'usine. Le coût total de ces travaux est de 29 342 €HT.

Le coût de ces travaux, qui se sont échelonnés sur plusieurs mois, ne peut pas être imputé sur le GER. Ils sont cependant à la charge de la ville de Dieppe propriétaire de l'usine.

L'avenant n°6 présenté a pour objet de définir les modalités techniques et financières relatives à la mise en application de la directive "machines" n°89/392 du 14 juin 1989

La commission d'appel d'offres, appelée à se prononcer sur cette question le 16 mars 2007, a donné un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes du présent rapport,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant 6 au marché n° 01-222 d'exploitation de l'UIOM.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Véhicules abandonnés – épaves – fourrière

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose qu'il est indispensable de mettre en place un dispositif fiable et pérenne pour traiter la question récurrente de l'abandon de véhicules sur la voie publique.

D'autre part, il est utile de trouver des dispositions en amont afin d'éviter ces abandons et d'aider les propriétaires à se débarrasser de leur véhicule dans des conditions satisfaisantes.

Pour faire face à cette problématique, contact a été pris avec une entreprise nationale spécialisée qui est susceptible de prendre en charge l'ensemble de la procédure administrative et technique attachée à cette question pour des prix globaux et forfaitaires très satisfaisants au regard des coûts actuellement connus.

L'entreprise NEXAN ("epave.com") propose un contrat permettant une prestation globale pour les véhicules en fin de vie en vue de leur destruction. Selon le cas, la prestation sera facturée 50 €HT ou 200 €HT à la ville, attendu qu'il pourra être possible de présenter un titre de recette au propriétaire s'il est connu.

Pour les véhicules hors d'usage dont les propriétaires voudraient se séparer, un second contrat est proposé pour un coût global unitaire de 60 €HT dont tout ou partie pourrait être pris en charge par le propriétaire.

Au vu de ces propositions de contrats, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable de telle sorte que cette opération soit opérationnelle à compter du 1^{er} avril 2007 ;
- d'autoriser M. le Député Maire ou l'adjoint délégué à signer les contrats avec l'entreprise NEXAN.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Attribution de subvention à l'association OXYGENE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose qu'à la date du 1er avril 2007, dans le cadre d'une procédure de fusion-absorption, l'association OXYGENE, déclarée le 10 novembre 2006 à la Sous-Préfecture de Dieppe et dont le siège social se situe 2, immeuble Christophe-Colomb, avenue Claude-Debussy à Neuville-lès-Dieppe, se substitue aux associations centre d'activités sociales BEL AIR et Centre Social de Neuville dont la dissolution intervient au 30 mars 2007.

L'association OXYGENE a vocation à regrouper au sein d'une même entité l'ensemble des activités gérées auparavant par les associations BEL AIR et Centre Social de Neuville, en reprenant les locaux et le personnel de ces dernières.

La Ville ayant attribué au budget primitif 2007 :

- une subvention de 53 300 € au Centre Social de Neuville,
- ainsi qu'une subvention de 60 250 € pour son fonctionnement général + 43 450 € pour le fonctionnement de la halte-garderie au centre d'activités sociales BEL AIR,

il convient de transférer au profit de l'association OXYGENE, à partir du 1er avril 2007,

- dans le but de permettre la poursuite des activités en cours et notamment le paiement des charges de personnel,
- et dans l'attente de la signature de la convention de partenariat et d'objectifs entre la Ville et l'association Oxygène qui devra intervenir au plus tard le 31 mai 2007,

le montant de ces subventions, déduction faite des acomptes versés au cours des trois premiers mois de l'année aux deux associations absorbées.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer à l'association OXYGENE la subvention de 117 750 € par transfert du reliquat des montants de subvention attribués au budget primitif 2007 de la Ville aux associations BEL AIR et Centre Social de Neuville et restant à verser,
- de payer, en avril et mai 2007, un acompte mensuel de 13 083 € à l'association OXYGENE à valoir sur la subvention municipale 2007 dont le montant sera arrêté par la convention de partenariat et d'objectifs à intervenir entre la Ville et l'association,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Convention Ville/Agglomération relative à l'entretien du stade
communautaire – Années 2007/2009**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que depuis sa livraison dans le courant de l'année 2006, les services de la Ville de Dieppe entretiennent, au travers d'une convention de mise à disposition de moyens (humains, matériels et financiers), le stade communautaire des Vertus.

Afin de reconduire sur une période plus étendue (2007 – 2009) cette prestation, une nouvelle convention a été établie.

Elle prévoit pour l'essentiel :

- la tonte, l'entretien extérieur, l'entretien intérieur, les réparations et l'encadrement technique, par le service municipal des Sports ;
- une indemnisation de la Ville de Dieppe, aux frais réels, incluant une part de frais de structure, au travers d'un titre de recette trimestriel ;
- la possibilité de dénoncer cette convention de manière anticipée.

L'annexe I à cette convention, également jointe, présente la grille de calcul et de facturation des prestations municipales à Dieppe-Maritime pour l'année 2007 ; les chiffres devant être révisés annuellement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition avec l'Agglomération jointe en annexe ;
- d'autoriser M. Le Député Maire à signer ladite convention avec M. Le Président de Dieppe Maritime.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions
de défense**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 25*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que le Ministre délégué à la Défense a suggéré l'instauration, au sein de chaque Conseil Municipal, d'une fonction nouvelle de Conseiller Municipal en charge des questions de défense.

Ce Conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense. Il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Aussi, par délibération en date du 26 juin 2003, le Conseil Municipal avait désigné à cet effet M. Pierre HAMEL.

A la suite du décès de M. Pierre HAMEL, il convient à nouveau de désigner le Conseiller Municipal qui sera chargé des questions de défense.

Candidat proposé : M. Gérard MARTINE

☞ Après vote secret, M. MARTINE est élu avec 25 voix.

☞ Le groupe communiste, le groupe socialiste et M. PARIS ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Désignation d'un représentant de la Ville de Dieppe au Conseil
d'Administration du Centre Hospitalier de Dieppe en remplacement de
Madame Monique COTIGNY**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Vu :

- la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2002 désignant les représentants de la ville de Dieppe au Conseil d'Administration du Centre hospitalier de Dieppe,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 9 septembre 2004 désignant Madame Monique COTIGNY en remplacement de Monsieur Pierre HAMEL, démissionnaire de la fonction d'Administrateur,

Considérant la démission de Conseiller Municipal de Madame Monique COTIGNY en date du 29 décembre 2006,

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, propose au Conseil Municipal de désigner, par vote à bulletins secrets, un nouveau représentant de la ville de Dieppe au sein du Conseil d'Administration du Centre hospitalier de Dieppe, en remplacement de Madame Monique COTIGNY.

Candidat proposé par le groupe de la majorité : Mme Jacqueline AUVRAY.

Candidat proposé par le groupe communiste : Mme Christelle GILLET.

Candidat proposé par le groupe socialiste : Mme Françoise COTTARD.

☞ Après vote secret, ont obtenu : **Mme AUVRAY : 25 voix, Mme GILLET : 5 voix, Mme COTTARD : 4 voix**

☞ Est élue Mme AUVRAY par 25 voix.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Centre balnéaire – Agrément du subdélégué de l'activité
restauration**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 19 octobre 2006, la Ville de Dieppe a confié à la société Vert Marine l'exploitation de son centre balnéaire par contrat d'affermage conclu pour une durée de cinq années.

Conformément aux dispositions du contrat d'affermage, qui prévoit en son article 12.2 que le délégataire « ne peut sous traiter tout ou partie des tâches qui lui incombent sans l'agrément préalable, exprès et écrit de la collectivité » et en son article 12.4 : « Les parties conviennent dès à présent que l'activité de restauration sera sous-traitée par le délégataire dans les conditions prévues à l'article 12.2 », la société Vert Marine a sollicité l'agrément de la Ville pour subdéléguer cette activité à la SARL des Bains.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'agréer ladite société qui est en cours de constitution à ce jour, avec un capital de 8 000 € et dont la direction est assurée par Monsieur Baillieul.

Conformément aux termes du contrat d'affermage, la société Vert Marine reste responsable vis à vis des usagers et de la collectivité de l'activité du prestataire ainsi agréé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 5 abstentions (groupe communiste)

☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Centre balnéaire – Tarification 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de valider l'ensemble des tarifs applicables aux activités qui seront développées par le délégataire du centre balnéaire.

Conformément à l'article 29 du contrat d'affermage, ces tarifs actualisés seront mis en application à l'ouverture du centre balnéaire. Ils feront ensuite l'objet chaque année suivante, au 1er janvier, d'une actualisation en fonction de l'indexation retenue dans le contrat.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions de tarification 2007 annexées à la présente délibération par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 5 voix contre (groupe communiste)
- ☞ 4 abstentions (groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Parc de stationnement de la plage – Autorisation de signature du
marché d'exploitation et de fourniture et pose de matériel
de contrôle péage**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que la Ville a lancé une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative au marché public d'exploitation et de fourniture et pose de matériel de contrôle péage pour le parc de stationnement de la plage.

Le marché comprend 2 lots :

Lot 1 : exploitation

Lot 2 : fourniture et pose de matériel de contrôle péage

Le marché est conclu pour une durée maximale de 5 ans, à compter de la date de mise en service prévue vers le 15 mai 2007 ; le marché prend fin au 31 décembre 2011. Il n'est pas prévu de reconduction.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, envoyé le 22 décembre 2006, 5 entreprises ont demandé le dossier et seule la société Vinci Park s'est portée candidate.

Dans sa séance du 23 février 2007, la commission d'appel d'offres a décidé, au vu du rapport d'analyse établi par le cabinet FCL dans le cadre de sa mission d'assistance au maître d'ouvrage, d'admettre la candidature de la Société Vinci Park.

Après analyse de l'offre, la CAO a décidé, dans sa séance du 16 mars 2007, d'attribuer le marché à la société Vinci Park sur les bases suivantes :

lot 1 : exploitation pour un montant de 598 466,34 €HT (715 765,74 €TTC) pour 55,5 mois, incluant la signalétique proposée en variante soit pour 2007 un montant mensuel de 11 261,88 €HT et un montant mensuel de 10 708,38 €HT en euros constants les années suivantes.

lot 2 : fourniture et pose de matériel de contrôle péage pour un montant de 165 290 €HT (197 686,84 €TTC).

Le conseil d'exploitation de la régie a, dans sa séance du 26 mars, donné un avis favorable sur la signature du marché.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le marché avec la société Vinci Park.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)

☞ 9 voix contre (groupe communiste, groupe socialiste et M. PARIS)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Exposition « les casinos de Dieppe de 1822 à 1945 » - Restauration de documents – Demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'à l'occasion de l'inauguration officielle du nouveau centre balnéaire, une exposition ayant pour thème « les casinos de Dieppe de 1822 à 1945 » se tiendra au Château-Musée de Dieppe du 23 juin au 7 octobre 2007.

Pour la réalisation de cette exposition, des documents particulièrement intéressants et dont certains sont inédits, ont été sélectionnés.

Toutefois, plusieurs documents (plans, dessins, calques) couvrant la période 1874 – 1927, issus des archives municipales, doivent impérativement être restaurés préalablement à toute utilisation.

Par conséquent, il est proposé d'engager une opération de restauration dont le coût est estimé à 4 550 €TTC, soit 3 804,35 €HT.

Ce type d'opération peut bénéficier d'une aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles au taux maximum de 50 %. En outre, le Département peut également accorder une aide financière selon l'intérêt du dossier présenté.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établirait comme suit :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles (50 % du HT) : ...	1 902 €
- Conseil Général (20 % du HT) :	760 €
- Ville de Dieppe :	<u>1 888 €</u>
	Total TTC 4 550 €

Il est proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver cette opération de restauration,
- de solliciter auprès des partenaires institutionnels (Direction Régionale des Affaires Culturelles et Conseil Général) une aide financière au taux le plus élevé,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions de financement à intervenir à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

Convention pour l'accès des IEN au réseau SYRHANO via le réseau informatique municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que depuis la rentrée scolaire 2006 – 2007, la Ville de Dieppe exploite, conformément aux directives de l’Autorité de Régulation des Communications Électroniques des Postes (ARCEP), un réseau privé de télécommunications sur le territoire de Dieppe et Neuville-lès-Dieppe ; réseau dédié à la connexion des écoles de la ville au réseau régional SYRHANO, exploité par le CRIHAN et dont le point d'accès est situé au Centre Hospitalier de Dieppe.

Afin d'optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et pour répondre aux besoins du Rectorat pour la connexion des Inspecteurs de Circonscription (IEN) au réseau SYRHANO, la Ville de Dieppe a proposé au Rectorat l'utilisation de son infrastructure de réseau privée.

L'objet de la convention annexée est d'autoriser le Rectorat à utiliser les infrastructures réseau ci-après définies, pour la connexion des Inspecteurs de Circonscription au réseau SYRHANO :

- lien BLR entre l'école Desceliers et l'Hôtel de Ville,
- lien BLR entre l'Hôtel de Ville et le Centre Hospitalier de Dieppe, lieu d'installation des équipements actifs de connexion à SYRHANO, fournis par le CRIHAN.
 - La création et la maintenance du réseau interne à chaque Inspection et le lien entre celles-ci et la tête de réseau dans l'école Desceliers restent à la charge du Rectorat.
 -
 - L'accès et l'utilisation de l'infrastructure réseau de la Ville de Dieppe seraient effectués à titre gracieux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Député - Maire à signer cette convention avec le Rectorat de Rouen.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l’unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l’absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Fourniture et mise en œuvre d'une infrastructure de téléphonie pour les services municipaux

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Dominique LETEURTRE, Adjointe au Maire, expose que le marché de location-entretien de l'infrastructure municipale de téléphonie interne arrive à échéance le 31 octobre 2007. Le contrat actuel a été conclu le 31 octobre 2002 pour une durée de 5 ans. Ce contrat concerne la location entretien des équipements centraux (PABX) et des postes téléphoniques numériques pour un montant total annuel de 62 000 €

Les études préliminaires réalisées par le Direction de l'Informatique et des Télécommunications montrent que le coût d'acquisition d'une telle infrastructure a largement baissé depuis 2002. Ainsi il paraît plus intéressant d'acquérir la prochaine infrastructure plutôt que d'opter pour la location-entretien.

Dans cette optique le dossier de consultation des entreprises a été élaboré dans le but de permettre la comparaison du coût d'acquisition et de mise en oeuvre des équipements (offre de base) au coût de la location-entretien pour une période de cinq ans de ces mêmes équipements (offre en variante).

L'estimatif des dépenses s'établit, donc, comme suit :

Offre de base :

- Acquisition : 110 000 €HT
- Redevance annuelle de maintenance : 12 000 €HT (dans l'hypothèse du choix de l'offre de base, une consultation propre à cette maintenance sera lancée à l'issue de la période de garantie)

Offre en variante :

- Redevance annuelle de location-entretien : 60 000 €HT

Le calendrier prévisionnel de la consultation vise une date limite de réception des offres fixée au 24 mai 2007, de sorte que la nouvelle infrastructure soit opérationnelle le 31 octobre 2007 au plus tard.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter les termes du présent rapport,
- d'approuver le dossier de consultation des entreprises,
- d'autoriser le lancement de la consultation suivant la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert,

- d'autoriser Monsieur le Député - Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'offres, en application de l'ordonnance 2005-645 du 6 juin 2005.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Intervention du service Littoral de l'ESTRAN sur les plages de Dieppe
et de Puys – Année 2007**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2006, la Ville de Dieppe décidait l'intervention d'une nouvelle convention avec le service Littoral de l'ESTRAN. pour l'entretien des plages de Dieppe et de Puys.

Devant la satisfaction unanime du service rendu sur nos plages et le long du sentier côtier de Puys, service qui allie la collecte des macro-déchets, une veille anti-pollution et l'observation scientifique du milieu, et compte tenu du budget prévisionnel 2007 présenté par le service Littoral, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la signature pour l'année 2007 d'une nouvelle convention et de fixer la participation de la Ville de Dieppe à hauteur de 22 000 €, montant identique à la participation 2005 et 2006,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Restauration du Côte d'Albâtre – Convention Ville de Dieppe-Estran-
SARL l'Atelier d'Archimède et avenant n°2 au marché 06.262**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que par décision en date du 18 juillet 2006, un marché a été passé selon la procédure adaptée avec la Sarl l'Atelier d'Archimède pour la restauration du canot « Côte d'Albâtre » pour un montant hors taxes de 48 239,39 €

Pour mener à bien cette restauration, la Ville a bénéficié d'une subvention de la Région ainsi que d'une participation financière de l'ESTRAN. L'intervention de l'ESTRAN a été rendue possible du fait de l'aide octroyée par le GIE Graves de mer, aide en contrepartie de laquelle l'ESTRAN s'est engagé à financer la partie du programme de travaux correspondant aux modifications du bateau afin de l'adapter à l'accueil des publics potentiels et à mettre en place à cette occasion un projet de médiation et d'accompagnement social.

Dans ce cadre, il est apparu possible de confier à un groupe issu de l'action d'insertion « Hissons la Grand Voile » des travaux de peinture sur la coque du bateau.

De ce fait, il est nécessaire de passer un avenant n° 2 au marché n° 06.262 avec l'Atelier d'Archimède pour prendre en compte :

- une moins value de 988 €HT découlant de la prise en charge des travaux de peinture par l'ESTRAN ;
- une plus value de 754 €HT correspondant aux équipements complémentaires à prévoir : une pompe électrique en complément de la pompe de cale, suivant les préconisations des Affaires Maritimes ainsi que deux vergues pour les voiles, celles existantes, et livrées avec les voiles fin février par nos soins au chantier, s'avérant hors d'usage.

Le montant de cet avenant est donc de - 234 €HT.

Après les avenants n° 1 et 2, le montant total du marché sera donc porté à 50 446,85 €HT, soit 60 334,43 €TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer :

- la convention entre la Ville, l'ESTRAN et la Sarl l'Atelier d'Archimède relative au déroulement des travaux de peinture,
- l'avenant n° 2 au marché de restauration du bateau Côte d'Albâtre avec l'Atelier d'Archimède.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino
de Dieppe – Intervention d'un avenant n°2**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que par convention en date du 30 octobre 1998, la Ville a confié, pour 18 années, à la Société du Casino et des bains de mer, la délégation de l'exploitation du Casino municipal de Dieppe et de ses différentes activités en vue de satisfaire au mieux les exigences de la population en la matière et de participer au développement des activités touristiques, culturelles, économiques et d'animation de la cité.

Un avenant n°1 est intervenu à effet de convertir les montants de la convention en euros (délibération du Conseil municipal du 11 septembre 2003).

Depuis l'intervention de cette convention il y a 8 ans, le contexte touristique dieppois a évolué. En effet, notre cité conforte chaque saison un peu plus sa position de station balnéaire et voit augmenter ses flux de visiteurs, attirés par son environnement architectural et culturel remis en valeur et un programme d'animations dense, diversifié et de qualité. La Communauté d'agglomération se dote d'un Office de tourisme d'envergure et en capacité de promouvoir les atouts de notre région à une large échelle et de vendre notre Cité. Enfin, avec l'ouverture du nouveau centre balnéaire, l'offre touristique dieppoise s'enrichit et se renforce.

Il est donc apparu important de donner au Casino, situé au cœur de la vie économique, culturelle et touristique dieppoise, une place prépondérante et active dans ce nouveau contexte en modifiant les termes de notre convention quant à l'engagement du Casino dans la vie locale et dans la promotion de notre station (articles 12 et 13 de la convention).

Ainsi, il est proposé l'intervention d'un avenant n° 2 qui vise essentiellement à actualiser la liste des manifestations organisées ou soutenues par la Ville, pour lesquelles celle-ci escompte une aide du Casino, et à encourager le rapprochement du Casino avec les autres acteurs touristiques dieppois (document annexé à la présente).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'intervention d'un avenant n°2 à la convention initiale de Délégation de service public pour l'exploitation du casino,
- et d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou l'adjoint délégué à signer ledit avenant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Casino de Dieppe – Demande d’exploitation de nouveaux jeux
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, expose que, par courrier en date du 30 janvier 2007, la Société du Casino et des Bains de Mer, délégataire de la convention de délégation de service public pour l'exploitation du casino de Dieppe jusqu'en 2016, a sollicité la Ville afin de pouvoir envisager d'exploiter de nouveaux jeux de hasard.

Il est rappelé que, par arrêtés ministériels du 9 février 2004 et 28 novembre 2006, la SACBM est autorisée à exploiter, jusqu'au 31 octobre 2008, le Black-jack, la roulette anglaise, la roulette française, le Stud poker et 90 machines à sous.

Les nouveaux jeux sollicités sont le Hold'em poker de casino, le Texas hold'em poker et la version électronique de la roulette anglaise. Ces jeux font partie des jeux pouvant être autorisés selon le nouveau décret du 13 décembre 2006. Ils permettront d'adapter, de renouveler et de diversifier l'offre de jeux du casino.

Considérant les retombées positives attendues en termes financier, d'image et de notoriété de l'extension de cette offre pour le casino et donc pour notre cité, il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à la demande d'exploitation de ces nouveaux jeux soumise par la SACBM.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir
Acquisitions – Demande d'intervention du Fonds Régional d'Aide aux
Bibliothèques (FRAB)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose qu'afin d'enrichir son fonds de bibliophilie de livres d'artistes, le Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir a fait procéder, pour le compte de la Ville de Dieppe en accord avec l'Adjointe à la culture, aux acquisitions suivantes :

- un livre de Michel Butor « flux et reflux », illustré des gravures de Ennifer-Courtois – Ce livre signé par les artistes est numéroté 47 sur les 63 exemplaires édités au printemps 2006 par l'Association pour la Promotion des Arts de la Reliure avec le soutien des éditions « au sein de Zoé ». Il est imprimé sur papier à la forme du moulin de Capellades
coût de l'acquisition : 525 €(frais inclus)

- un livre d'Oscar Wilde « Ballade de la Geôle de Reading », illustré de 18 burins de Tavy Notton aux éditions de l'Odéon 1951 – Ce livre est numéroté 5 sur les 201 exemplaires édités – Il est tiré sur japon impérial avec deux suites et un dessin original signé
coût de l'acquisition : 630,10 €(frais inclus)

soit un coût total de 1 155,10 €

Compte tenu de l'intérêt qu'elles représentent pour l'accroissement des collections du Fonds ancien et local, il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer ces acquisitions,
- d'affecter ces acquisitions aux collections du Fonds ancien et local de la Médiathèque Jean Renoir,
- de solliciter pour leur financement, l'intervention de l'Etat (DRAC) et du Conseil Régional au titre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques, dont le Comité Technique Régional se réunira le 10 mai prochain.
- d'autoriser M. le Député Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires y afférents.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Château Musée de Dieppe – Acceptation d'un legs

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que, par courrier daté du 7 février 2007, M. Frédéric Dumont, notaire, a fait connaître à la Ville que Mlle Jeannine Berthe Guimbard, aux termes de son testament en date du 24 octobre 1997, a légué au Château Musée de Dieppe cinq tableaux :

- 1) une huile sur toile signée de Théodore de Broutelles « *Marine* », datée de 1930, inventoriée 2007.1.1.
- 2) une huile sur toile montée sur carton, signée de Théodore de Broutelles « *rue d'un village, avec une charrette* », non datée.
- 3) un pastel monté sur papier collé sur carton et sous verre, signé de Théodore de Broutelles « *Baie de Dieppe, vue des falaises de Puys* », non daté.
- 4) une huile sur toile non signée représentant une femme dans un sous-bois devant la mer, attribuée à M. Louis Charles Paul Rambour qui fut Président du Tribunal de Grande Instance de Dieppe, datée de 1891.
- 5) une huile sur toile collée sur bois, représentant une ruelle à Bonneville, oeuvre non signée, attribuée à Monsieur Louis Charles Paul Rambour.

Le Musée possédant déjà 7 oeuvres de Théodore de Broutelles, seules les oeuvres n°1 et n°3 sont acceptées par le Musée afin d'élargir la connaissance de ce peintre local.

En ce qui concerne les oeuvres attribuées à Charles Rambour, leur intérêt, tout à fait mineur pour le Musée, laisse envisager l'acceptation de l'oeuvre n°4.

Quant aux oeuvres n°2 et n°5, le Musée en fera profiter le Secours Populaire, légataire universel de Mlle Guimbard pour ses oeuvres.

Considérant que ce legs présente un intérêt certain pour le Musée, que ce legs n'est grevé d'aucune charge, ni condition, il est proposé au Conseil Municipal de l'accepter et de l'affecter aux collections du Château Musée de Dieppe, sous réserve de l'accord de la Commission Scientifique Interrégionale des Musées de France.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Château Musée de Dieppe – Programme 2007 de restauration de collections – 1^{ère} tranche – Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que le Château Musée souhaite poursuivre son programme de restauration et de conservation préventive des collections.

Ainsi, au titre de la 1ère tranche 2007, il propose la restauration des oeuvres suivantes :

- une sculpture : buste de la reine Ranavallo Manjaka III par Ernest Dubois,
- une peinture : vue de la plage de Dieppe par Edouard Jean-Marie Hostein,
- une peinture : portrait du violoncelliste Pierre Destombes par Edouard Sain,
- une peinture : portrait de Madame Destombes par Edouard Sain
- un médaillon en ivoire inventorié 898.6.1

Cette première tranche dont le coût des interventions est évalué à 9 512,94 €TTC, fait l'objet d'un dossier de demande de subvention à la DRAC qui sera présenté à la Commission Scientifique Interrégionale de Haute et Basse-Normandie des Musées de France, programmée le jeudi 3 mai prochain.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'engagement de ces restaurations sous réserve de l'accord de ladite commission,
- de solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Convention d'accueil en crèche des enfants des assistantes maternelles
en formation**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 30 janvier 2002, la ville de Dieppe a signé avec le Conseil Général, une convention pour l'accueil d'enfants en crèche des assistantes maternelles en formation selon la loi du 12 juillet 1992 qui impose au Département d'organiser l'accueil des enfants habituellement confiés à l'assistante maternelle en formation.

Dans ce cas précis, les lieux d'accueils collectifs sont parmi les modes de gardes existants, sollicités par le Conseil Général en qualité de prestataires.

Ainsi, la halte jeux des « Crayons de couleurs » est amenée à accueillir un enfant dont l'assistante maternelle est en formation tous les lundis, du 5 février au 11 juin 2007 inclus, et un autre enfant, tous les mardis du 13 février au 29 mai 2007 inclus.

Les crèches du « Toboggan », du « Bateau Jaune » et de « l'Ours Brun » sont amenées également à accueillir un enfant chacune, tous les mardis du 13 février au 29 mai 2007 inclus.

Le prix de la journée sera facturé au Conseil Général sur la base de 1,50 € de l'heure par enfant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de reconduire pour l'année 2007 et sans limite dans le temps la délibération du 30 janvier 2002,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les conventions à intervenir avec le Conseil Général de la Seine Maritime pour accueillir dans les différentes structures, les enfants habituellement confiés aux assistantes maternelles, durant l'ensemble des journées où ces dernières seront en formation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Création d'emplois saisonniers – Année 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que conformément aux dispositions des articles 3 et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit, pour permettre le recrutement d'agents saisonniers, décider de créer ces emplois.

La délibération doit préciser le grade de chaque emploi créé, ainsi que le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération.

En conséquence, il convient pour pouvoir assurer le fonctionnement normal des services pendant les congés annuels des agents titulaires, répondre au surcroît de travail et mettre en place les services liés à la période estivale, de créer les postes saisonniers suivants :

Direction de la Coordination administrative : 1 poste

- Fonctions d'accueil, de secrétariat et service courrier 1 poste
Grade : adjoint administratif de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe

Direction de l'Environnement : 17 postes

- Espaces Verts 15 postes
- Squares 2 postes

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Direction de la Vie culturelle : 13 postes

- Etablissements culturels et culturels 4 postes
entretien des locaux et gardiennage
Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

- Musée 4 postes
surveillance des salles et tenue des caisses

- Réseau des bibliothèques 5 postes
accueil du public

Grade : adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Mission Contrat de Ville et Politique des quartiers : 2 postes

- Pôles de services animation 2 postes

Grade : adjoint d'animation de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Direction des Sports : 1 poste

- Gymnase Delaune 1 poste
fonction de gardiennage et d'entretien

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Direction du Tourisme et de l'Animation : 3 postes

- Accueil et location de matériel plage 3 postes

Grade : adjoint technique de 2^{ème} classe
Rémunération : échelle 3 – 1^{er} échelon
Niveau de recrutement exigé pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prévoir la création de ces postes de saisonniers pour l'année 2007.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Personnel communal – Modification du tableau des effectifs n°1
Création d'un poste de médecin territorial non titulaire,
à temps non complet**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Roger PREVOST, Conseiller Municipal Délégué, expose que par délibération en date du 15 décembre 2005, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en place d'un avenant n° 3 au Contrat Enfance pour la période de 2005 à 2009.

Cet avenant qui prévoyait la mise en place de nouvelles actions complémentaires au Contrat Enfance 2000-2004 intégrait dans son projet, le recrutement d'un poste de médecin à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle structure de la rue de la Rade. Une prise en charge par la C.A.F était prévue à hauteur de 32/120^{ème} de la dépense engagée.

Le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 (article 14) paru au journal officiel du 22 février 2007 vient renforcer l'obligation pour les établissements assurant l'accueil de jeunes enfants de s'attacher le concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent, qualifié en pédiatrie ou à défaut de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service.

Les missions assurées par ce médecin seront les suivantes :

- veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autre situation dangereuse pour la santé,
- donner son avis pour l'admission des bébés de moins de 4 mois après examen médical,
- donner son avis après examen médical, pour l'admission des enfants handicapés ou présentant une difficulté de santé particulière et de mettre en place le « projet d'Accueil Individualisé » en liaison avec le médecin de famille ou le service hospitalier et en assurer le suivi.

Par conséquent il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur la création d'un poste de médecin territorial, non titulaire, à temps non complet, recruté sur les bases suivantes :

- assurer 4 heures de présence effective par mois dans les structures Petite Enfance,
- être disponible au téléphone pendant les heures d'ouverture des structures : du lundi au vendredi de 7 h 00 à 18 h 30 et éventuellement intervention en cas d'urgence,
- paiement d'une rémunération brute mensuelle fixée à 400 €

- base médecin territorial 1^{ère} classe - 2^{ème} échelon,

Les crédits ont été inscrits au Budget primitif 2007, chapitre 64 - article 64.131.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**1^{er} prix du concours d'affiches touristiques pour le nouveau visuel de
Dieppe et sa station balnéaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Annie OUVRY, Adjointe au Maire, expose que depuis octobre dernier, diverses actions ont été menées pour sensibiliser le public dieppois à l'ouverture du nouveau centre balnéaire.

Dans ce cadre, un concours d'affiches, annoncé par une conférence de presse en octobre dernier, a été proposé aux artistes pour créer une nouvelle affiche touristique pour Dieppe. Ce concours donnera lieu à une exposition du 30 mars au 19 avril 2007 dans le hall de l'Hôtel de Ville. Il a été convenu à la mise en place de ce projet à l'automne dernier, qu'un prix de 1 500 € sera attribué à l'artiste qui remportera la 1^{ère} place.

L'attribution de ce prix sera décidée par un jury composé de sept personnes issues de milieux différents (journalistique, culturel, touristique) afin d'assurer une mixité, et par le vote du public dieppois qui durant toute la durée de l'exposition pourra s'exprimer. Cette récompense laissera le visuel choisi libre de droit d'auteur et libre d'usage pour la collectivité dans un contexte municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer un prix de 1 500 € à l'artiste qui remportera la 1^{ère} place au concours d'affiches touristiques pour le nouveau visuel de Dieppe et sa station balnéaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Aménagement du Front de Mer – Demande de subvention
1^{ère} tranche éclairage public – Autorisation de lancement de
deux appels d’offres**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'après la construction du complexe balnéaire, la Ville de Dieppe souhaite poursuivre, par des aménagements appropriés, l'appui au développement touristique et économique au moyen d'un schéma global d'aménagement du front de mer .

Les principaux axes proposés s'inscrivent dans une politique de développement durable en matière de transport, d'énergie, d'accès à tous aux loisirs et d'économie.

L'aménagement du front de mer comprend plusieurs phases de travaux estimées TTC comme suit :

1) Travaux d'aménagement de voirie - 1 535 000 €

- réfection totale des voiries aux abords de la station balnéaire favorisant les transports collectifs et les moyens de transport non polluants, permettant un partage modal équilibré entre voitures, bus, cyclistes et piétons tout en intégrant les contraintes pour les personnes à mobilité réduite et mal voyants : 300 000 €
- réfection des dalles en béton devant les cabines, sur la plage : 300 000 €.
- poursuite de l'aménagement de la piste cyclable du boulevard du Maréchal Foch (1 200 ml) : 150 000 €
- rénovation des trottoirs côté plage, vers la jetée : 480 000 €
- rénovation des trottoirs côté plage, vers bas Fort Blanc : 85 000 €
- rénovation des trottoirs boulevard de Verdun : 150 000 €
- réaménagement du stationnement payant, en triangle, contigu à la station balnéaire pour optimiser le nombre de places de stationnement : 40 000 €
- marquage places de stationnement et piste cyclable sur le parking à proximité de la jetée : 30 000 €

2) Travaux d'éclairage public - 3 000 000 €

- rénovation et la maintenance au plus haut niveau des performances énergétiques de l'éclairage public sur l'ensemble du front de mer et autour de la station balnéaire : 3 000 000 €

3) Aménagement paysager - 90 000 €

- aménagement de noues paysagères boulevard de Verdun : 30 000 €
- fleurissement du Front de Mer : 20 000 €
- accompagnement paysager des pistes cyclables : 40 000 €

4) Equipements pour la jeunesse - 320 000 €

- réalisation d'un skate park pour répondre aux attentes des jeunes publics : 80 000 €
- complément de jeux dans l'aire de jeux destinée aux enfants de plus de huit ans au Square Pinsdez : 40 000 €
- aménagement des locaux contigus à la Station Balnéaire, sous le pont promenade, visant à inciter le développement touristique par l'accueil des enfants ou de manifestations culturelles ou commerciales : 200 000 €

5) Equipements publics – 1 355 000 €

- acquisition de nouvelles cabines de plage et de platelages pour l'agrément des usagers de la plage : 80 000 €
- électricité cabines de plage en béton : 80 000 €
- mobilier pour la salle des congrès : 105 000 €
- mise en place de sanitaires publics (s'intégrant parfaitement au paysage) sur les pelouses, accessibles aux personnes à mobilité réduite : 145 000 €
- mise en place de postes des secours plus complets et plus fonctionnels : 145 000 €
- mise en place de modules d'activité pour le développement économique pour les commerces, restaurants, locations de matériel de plage en harmonie avec les précédents équipements : 800 000 €

Le coût global de ce très large programme est donc estimé au total à 6 300 000 € TTC .

Afin d'entreprendre ce projet, il est nécessaire de solliciter tous les organismes publics et les partenaires institutionnels susceptibles d'apporter leur aide au développement touristique et économique de la Ville de Dieppe, attendu que tout ou partie de ce programme sera repris dans des fiches d'action en liaison avec la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime.

Par ailleurs, et vu l'urgence des travaux à effectuer au regard de l'extrême vétusté des équipements publics existants, la rénovation de l'éclairage public nécessite la passation d'un appel d'offres ouvert de "réalisation maintenance" pendant dix ans. Il en est de même pour les modules d'activités, les postes de secours et les toilettes publiques, de manière à choisir une architecture homogène s'intégrant dans le paysage du Château-Musée .

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter tous les organismes susceptibles d'apporter leur aide à de telles opérations par l'attribution de subventions ou cofinancement du projet global de développement durable d'aménagement du Front de Mer de la Ville de Dieppe ;

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer l'appel d'offres ouvert pour la réalisation maintenance de l'éclairage public du Front de Mer de la Ville de Dieppe ;

3°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à lancer l'appel d'offres ouvert pour la location maintenance des modules d'activités et de modules techniques pour l'aménagement du Front de Mer de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M. PARIS)

☞ 5 voix contre (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Programme de travaux 2007 – Demandes de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 8 février 2007, le Conseil municipal a voté le budget nécessaire aux opérations d'investissement et de grosses réparations du patrimoine bâti de la ville.

D'autre part en DM n°1, un budget supplémentaire sera proposé au conseil municipal pour réaliser des travaux de sécurité.

L'ensemble de ces opérations est énuméré ci-après :

	Estimations euros TTC
<u>- Secteurs administratif, culturel et privé :</u>	
– Centre Technique Municipal	
☒ aménagement de vestiaires et autres pour le service espaces verts.....	195 000
• Hôtel de ville	
☒ travaux de sécurité incendie et réaménagement du rez-de-chaussée.....	130 000
☒ travaux urgents de sécurité incendie : réfection électrique.....	190 000
• Eglise Saint-Jacques	
☒ travaux urgents de sécurité – mise aux normes de la chaufferie et réparation des façades.....	70 000
• Salle mille club à Janval	
☒ réfection de la toiture	30 000
• Construction d'une salle polyvalente quartier ancien de Neuville lès Dieppe	200 000
• Centre aéré de Puys	
☒ aménagement de sanitaires.....	7 000
 <u>- Secteur scolaire :</u>	
• École Paul Langevin	
☒ réfection électrique (une tranche sur deux).....	80 000
• École Jules Ferry	
☒ réparation de la toiture du restaurant.....	25 000
• Aménagement de bureaux pour l'inspection (I.E.N)	50 000

- Secteur sportif

6) Gymnase Auguste Delaune à Janval ☒ réfection de la toiture	180 000
7) Maison des sports – gymnase type A ☒ pose d'un revêtement de sol	20 000
8) Gymnases Léon Rogé et Achille Desjardins ☒ réfection des vestiaires	70 000
– Stades Robert Vain, Aubertot, Jean Méréault, Pierre de Coubertin	169 000
☒ remplacement de clôtures	
☒ pour le stade Jean Méréault : revêtement de gazon	

Afin de pouvoir réaliser ces opérations, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès de partenaires institutionnels.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 29 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste, groupe socialiste, Mme MASSUGER et M. PARIS)
- ☞ 5 abstentions (groupe communiste)

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Aménagement de l'avenue Pasteur – Demande de subventions

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que suite aux travaux du Centre Hospitalier de Dieppe, il est nécessaire de reprendre l'accès au devant de l'Hôpital (avec création d'une desserte par le réseau bus local), et de refaire par ailleurs, l'aménagement des trottoirs de cette avenue en très mauvais état.

Ces travaux sont estimés à 600 000 €TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Aménagement de la rue du Général Leclerc à Puys
Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin de réhabiliter la chaussée et les trottoirs de la rue du Général Leclerc à Puys sur le tronçon entre l'avenue Alexandre Dumas et la rue Mathias Duval, il est nécessaire d'engager des travaux de V.R.D.

Ces travaux sont estimés à la somme de 140 000 €TTC, votés au Budget primitif 2007.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député-Maire à solliciter toutes subventions éligibles pour de tels aménagements auprès des partenaires institutionnels ainsi qu'auprès de la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Cession foncière – Ancien presbytère du Pollet

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe a acquis le 17 novembre 1953 une propriété à usage d'habitation, cadastrée section AN n° 83, sise 7 bis rue Bonne Nouvelle.

A l'occasion d'une précédente tentative de vente en 2003, il a été mis en évidence que le document du cadastre était en contradiction avec les titres de propriété détenus, d'une part par la Ville, et d'autre part par le voisin de la propriété communale. Il a, depuis, été établi un document d'arpentage contradictoire par un géomètre-expert, afin d'établir de manière définitive les limites de propriété de chacune des parties.

La mise en vente de la propriété communale peut, en conséquence, dorénavant valablement intervenir. Cette propriété se compose d'un bâtiment principal ainsi que d'un garage jumelé, construits sur une parcelle d'une superficie totale de 398 m², nouvellement cadastrée section AN n° 172, et libre de toute occupation.

France Domaine a estimé le 22 janvier 2007 la valeur vénale de la propriété à 155 000 €. Il est proposé de mettre en vente le bien à ce prix et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en vente de l'immeuble cadastré section AN n°172, d'une contenance de 398 m², au prix minimum estimé par France Domaine à 155 000 € et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Cession foncière – Terrains sis 33 et 35 rue d'Ecosse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Ville de Dieppe est propriétaire de deux parcelles sises 33 et 35 rue d'Ecosse et cadastrées section AB n° 256 et 257.

Ces terrains à bâtir, d'une superficie totale de 605 m², sont actuellement occupés par les véhicules de la D.D.E. Ils se situent dans un quartier d'habitat collectif.

France Domaines a estimé le 12 octobre 2006 la valeur vénale des parcelles à 170 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la mise en vente des parcelles cadastrées section AB n° 256 et 257, d'une contenance de 605 m² au prix minimum estimé par le service France Domaines de 170 000 € et d'accepter la meilleure proposition d'achat qui sera faite au-delà de ce seuil minimum,

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant le notaire de la ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Bilan de l'année 2006 des cessions et acquisitions foncières

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 en date du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ; ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Au vu des tableaux récapitulatifs présentés en annexe, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le bilan annuel 2006 des cessions et acquisitions foncières.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, le bilan annuel 2006 des cessions et acquisitions foncières.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

Dénomination de deux voies à Neuville lès Dieppe

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 29*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose qu'afin de procéder à la numérotation de trois immeubles, propriété de Sodineuf Habitat Normand, situés dans deux rues non nommées à Neuville lès Dieppe, il convient au préalable de les dénommer.

Il est proposé au Conseil Municipal les dénominations suivantes :

- en parallèle de l'immeuble Vasco de Gama : **rue Jacques Radou**. Jacques Radou, neuvillais d'origine, était instituteur spécialisé. Son père a été tué en 1940 par les Allemands, quelques mois après sa naissance. C'était un poète et un artiste peintre de grand talent. Il est mort tragiquement.

- en parallèle de l'immeuble Balidar : **rue Jacqueline Bellec**, ancienne restauratrice neuvillaise, bien connue de toute la population.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 25 voix pour (groupe de la majorité, groupe centriste et Mme MASSUGER)
- ☞ 4 voix contre (groupe socialiste et M. PARIS)
- ☞ Le groupe communiste ne participe pas au vote.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Travaux de réfection des verrières de l'îlot Saint Jacques à Dieppe
Paiement de la quote-part de la Ville de Dieppe à Habitat 76**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la copropriété de l'îlot Saint Jacques gérée par Habitat 76 (anciennement dénommée OPAC 76) a fait délibérer en assemblée générale et consigner dans son procès verbal du 17 septembre 2004, la décision de réaliser les travaux de réfection des verrières pour un montant de 319 714,97 €

La Ville de Dieppe en sa qualité de copropriétaire est appelée à verser sa quote-part représentant 1681/10000 tantièmes, soit la somme de 53 744,09 €

Les crédits nécessaires au versement de cette participation sont réservés au budget 2007 sous l'imputation 72-65738-345 .

Habitat 76 ayant fait parvenir une attestation de réalisation des travaux en date du 23 octobre 2006, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député- Maire à verser la somme de 53 744,09 €auprès d'Habitat 76.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Centre balnéaire de Dieppe – Travaux de construction
Avenants de prolongation aux marchés de travaux**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la maîtrise d'ouvrage déléguée de la construction du centre balnéaire de Dieppe a été confiée à la SEMAD.

Les 21 marchés de travaux ont été lancés en lots séparés par appel d'offres ouvert ou procédure négociée après appel d'offres infructueux.

Lors de la séance du 8 février 2007, le conseil municipal a autorisé la SEMAD, en qualité de maître d'ouvrage délégué, à signer les avenants relatifs aux travaux complémentaires nécessaires à la bonne réalisation du projet de centre balnéaire. Après adjonction des différents avenants, le montant total des marchés de travaux s'élève à la somme de 17 026 718,45 €HT, soit 20 363 955,27 €TTC.

Contractuellement, la fin d'achèvement des travaux est fixée au 30 mars 2007 pour la tranche ferme et au 30 avril 2007 pour la tranche conditionnelle.

Par courrier en date du 15 mars 2007, le cabinet DUVAL – RAYNAL, maître d'œuvre de l'opération nous informe qu'il prévoit une date de livraison (date d'achèvement des travaux):

- pour la tranche ferme : le 16 avril 2007,
- pour la tranche conditionnelle : le 30 avril 2007.

Conformément à l'article 19.2 du « CCAG travaux », il y a lieu de prévoir une prolongation des délais contractuels pour tenir compte de la date effective de fin de travaux. S'agissant d'une prolongation de délais sans augmentation du coût des travaux déjà notifiés, il n'y a pas lieu de réunir la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SEMAD à signer les avenants de prolongation des délais de réalisation des travaux du centre balnéaire de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
Claude Martin, Sous Préfet,
Directeur général des services
de la ville de Dieppe**

**Remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date
d'exigibilité des taxes d'urbanisme liées à un permis de construire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que le Trésor Public de Rouen a adressé à la ville de Dieppe une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme, liées à la demande de permis de construire formulée par Monsieur et Madame Thierry Ferrand et référencée sous le numéro 76.217.04.00035, pour une construction sise à Neuville lès Dieppe - 2 chemin des Clos.

La trésorerie de Rouen est favorable pour accorder cette remise gracieuse d'un montant de 38 € et sollicite l'avis de la commune, afin de procéder à la régularisation comptable de l'opération.

Cette procédure n'est exécutoire qu'après délibération du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la remise gracieuse des pénalités formulée par Monsieur et Madame Thierry Ferrand.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

**Centrale nucléaire de production d'électricité de Penly
Renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et
de rejets d'effluents**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 37
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 34*

LE VINGT NEUF MARS DEUX MILLE SEPT

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mars 2007 et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

Sont présents : M. LEVEAU, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER, M. VERGNORY, Mme BELLENGER (jusqu'à la question n°26), M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY, Mme LETEURTRE, adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme LEMOINE, Mme HUCHET, M. MARTIN, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET, Mme AUVRAY, M. PREVOST, Mme GILLET, Mme COTTARD, Mme ORSENIGO.

Absents et excusés : Mme BELLENGER (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN, Mme MASSUGER, Mme SAINT-PAUL, Mme BABER, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. PARIS, M. GIESE.

Pouvoirs ont été donnés par Mme BELLENGER à M. LEMASSON (à partir de la question n°27), Mme TESTELIN à Mme LEMOINE, Mme MASSUGER à Mme BILLIEZ, Mme SAINT-PAUL à Mme HUCHET, Mme BABER à Mme SANNIER, M. BAZIN à M. HOORNAERT, M. PARIS à Mme COTTARD, M. GIESE à M. BLONDEL.

Secrétaire de séance : M. MARTIN.

.../...

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Préfecture de la Seine-Maritime a sollicité par courrier du 26 janvier 2007 l'avis du Conseil Municipal de Dieppe sur la demande de renouvellement des autorisations de prélèvements d'eau et de rejets d'effluents de la centrale nucléaire de production d'électricité de PENLY formulée par EDF.

Cet avis doit être rendu au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique qui a lieu du 19 février au 22 mars 2007.

Le dossier transmis à la Ville pour avis n'appelant aucune observation,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 29 mars 2007

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,
En l'absence de Claude Martin,
Sous Préfet, Directeur général des services
de la ville de Dieppe
Thérèse Charrieau,
Directrice Générale Adjointe**

